

CENTRE PMS LIBRE D'UCCLE B

PROJET DE CENTRE 2020-2025



Le présent « projet de Centre » s'inscrit dans le cadre du décret de la Communauté Française du 14 juillet 2006 relatif aux «missions, programmes et rapport d'activités des centres psycho-médico-sociaux».

TABLE DES MATIERES

Informations générales

Une équipe jeune et dynamique	p.3
Une diversité d'établissements scolaires sous tutelle	p.5
Grande mixité des populations desservies	p.6
Valeurs prioritaires du Programme Spécifique de notre Pouvoir Organisateur	p.7

Huit axes de travail en actions

1. L'offre de services aux consultants	p.8
2. Les réponses aux demandes des consultants	p.10
3. Les actions de prévention	p.12
4. Le repérage des difficultés	p.14
5. Le diagnostic et la guidance	p.16
6. L'orientation scolaire et professionnelle	p.18
7. Le soutien à la parentalité	p.20
8. L'éducation à la santé	p.21

Centre PMS Libre d'Uccle B
Avenue Coghen 217 à 1180 Uccle
02 / 226.41.30

Directrice : Geneviève De Cock
Président : Claude Voglet

Une équipe jeune et dynamique

Notre Centre d'Uccle B a vu le jour le 1^{er} septembre 2016 suite à la création d'un second Centre répartissant ainsi la population scolaire en deux plus petites entités. Depuis cette ouverture, et malgré de nombreux mouvements dans le personnel, l'équipe commence à se stabiliser. La mise en place d'une supervision et les réflexions menées en réunion d'équipe, nous permettent de co-construire une vision commune du travail avec des balises partagées.

Le cadre du personnel du Centre B est composé de **7,5 fonctions ETP**. En accueillant la nouvelle fonction d'auxiliaire logopédique, notre équipe est devenue **multi-disciplinaire**.

Ainsi, l'équipe du Centre B comprend différentes fonctions : 2 conseillères psychopédagogiques (CPP), 1 auxiliaire-psychopédagogique (APP), 2 assistantes sociales (AS), 1 auxiliaire paramédicale (APM), 1 auxiliaire logopédique (AL) à mi-temps et 1 directrice. Nous ne disposons pas d'aide administrative ou technique.

Les membres de l'équipe répartissent leur temps de travail entre plusieurs écoles, lesquelles bénéficient de **permanences réparties sur plusieurs jours de la semaine**, en fonction de la taille de l'école et de ses besoins. Si nous avons privilégié le travail par école en duo, voire trio, les autres fonctions sont mobilisables lors des concertations et pour toutes les situations qui le nécessitent.

L'ensemble de l'équipe est également présente au Centre PMS **tous les lundis après-midi jusqu'à 17h30**, pour permettre les concertations, les entretiens sur rendez-vous avec les familles, les réunions d'équipe et les supervisions.

Nos réunions d'équipe mensuelles sont l'occasion de partager des informations, d'échanger sur nos pratiques, de réfléchir au sens de nos actions, de poursuivre nos réflexions issues de nos supervisions (instaurées depuis 2018), de marquer un temps d'arrêt sur notre méthodologie de travail, de rencontrer des partenaires, ... Celles-ci peuvent déboucher sur la création de sous-groupes de travail pour affiner des recherches, pour imaginer des pistes d'action, pour créer des outils. Voici des exemples de thématiques qui ont un impact sur nos actions dans les écoles : le secret professionnel, l'orientation scolaire, la procédure en situation de maltraitance, la procédure en situation de gestion de crise, ...



Pendant 2 ans (2018-2020), nous avons bénéficié de 2 postes ISE à mi-temps liés à l'encadrement différencié. **Les projets** élaborés sur les thématiques de la **prévention en maternelle et sur l'Evras** ont permis à toute l'équipe de se mobiliser. Il en est ressorti des synthèses théoriques, des outils d'animation, des grilles d'observation, des mind-map au service de tous. Notre souhait est de maintenir cette énergie positive insufflée dans l'équipe en utilisant tous ces outils dans de notre pratique.

Les membres de l'équipe qui sont dans l'obligation de suivre **des formations** (min 3 jours/an) privilégient celles qui traitent de **l'orientation scolaire, des problématiques individuelles ou familiales, des troubles de l'apprentissage et des thématiques liées à l'EVRA**S. De plus, certains continuent à se former en dehors de leur horaire de prestation dans des domaines variés tels que la psychothérapie, la sexologie, l'enseignement. Ce dynamisme de l'équipe contribue à la mise en place de projets et à une remise en question continue mais constructive de nos pratiques.

Notre cadre de travail est soumis au **secret professionnel**. Les parents et les élèves ont la liberté de consulter l'équipe du CPMS. En plus d'être **consultatif et gratuit**, notre service est **non-contraignant** dans les avis, conseils ou ressources qu'il propose aux familles.

Nous sommes avant tout au service du jeune et de sa famille tout en travaillant en partenariat avec l'école et les professionnels du réseau. Notre rôle est d'être **l'interface** entre le monde scolaire et le monde extérieur (famille, santé, ...) en vue d'assurer de la cohérence dans l'accompagnement du jeune.

Dès lors, notre **neutralité** et notre **indépendance** sont des moyens nécessaires pour pouvoir garder cette place d'interface. Soulignons que lorsque ce positionnement est entendu et soutenu par chaque partenaire, la co-construction peut être optimale au bénéfice du jeune apprenant.

De plus, nous insistons auprès de nos partenaires scolaires et ceux du réseau bruxellois pour que **les parents et les jeunes soient porteur de la demande** en contactant eux-mêmes nos équipes, par téléphone, par mail ou lors de nos permanences dans les écoles. Le suivi en sera d'autant plus efficace. Aussi, notre équipe est particulièrement attentive à développer une **approche collaborative** et à promouvoir une **implication responsable de tous les acteurs**. Nous sommes en effet convaincus de l'intérêt pour tous (élève, famille, école et équipe PMS) de collaborer à l'élaboration de projets et de solutions **porteurs de sens pour l'ensemble des partenaires impliqués**. Ce travail nécessite du **temps** et un **dialogue** de chaque instant.

En conclusion, notre Centre PMS est un lieu d'**accueil**, d'**écoute**, d'**avis**, de **soutien** et d'**accompagnement** pour les élèves et les parents en vue de favoriser leur développement optimal.

Notre équipe se veut être un **partenaire de réflexion** en **collaboration** avec les **équipes éducatives** au service des **élèves** et de leur **famille**.

Une diversité d'établissements scolaires sous tutelle

Nous travaillons avec des établissements de l'**Enseignement Ordinaire**, au niveau **Maternel**, **Primaire** et **Secondaire**. En secondaire, les écoles partenaires du Centre organisent de l'enseignement de **Transition Générale**, de **Transition Technique**, de **Qualification Technique** et de **Qualification Professionnelle**.

En janvier 2020, le Centre PMS libre d'Uccle B a sous tutelle **5.092 élèves**¹. Il offre ses services à la population de **10 établissements scolaires** répartis sur **13 implantations** situées dans **2 communes bruxelloises** (10 implantations à Uccle, et 3 implantations à Ixelles).

Dénomination de l'Etablissement	Niveau d'Enseignement ²
1. Centre Scolaire Ma Campagne	Fondamental
2. Institut Montjoie	Maternel
3. Institut Montjoie	Primaire
4. Ecole Notre-Dame des Champs (2,5-8)	Fondamental
5. Ecole Notre-Dame des Champs (8-12)	Primaire
6. Ecole Notre-Dame de la Consolation	Fondamental
7. Ecole Saint-Paul – Regina	Fondamental
8. Centre Scolaire Ma Campagne	Secondaire (GT, TQ, P)
9. Institut Marie Immaculée Montjoie	Secondaire (GT)
10. Centre d'Enseignement Notre-Dame des Champs	Secondaire (GT)

La **répartition** du nombre d'élèves dans l'Enseignement **fondamental** est de 2.285 élèves sur 7 écoles de petite et moyenne tailles (de 181 à 442 élèves). Le nombre de 2.717 élèves dans l'enseignement **secondaire est réparti** sur 3 écoles dont deux d'environ mille élèves.

L'institut Montjoie maternelle accueille une **classe inclusive** de l'école de l'IRSA pour des enfants sourds ou malentendants (Type 7).



Saint-Paul
Regina



¹ Total du nombre d'élèves pondérés, incluant les élèves intégrés

² Fondamental = Maternel et Primaire

Grande mixité des populations desservies
--

Dans les écoles desservies par le Centre, nous rencontrons des jeunes et des familles de milieux très différents de par leur origine, leur culture, leur parcours, leur langue, leur place dans le monde du travail, leur revenus, leurs ressources ...

La **disparité de l'Indice ISE** (Indice Socio Economique des écoles) au sein des écoles sous tutelle est **importante** et varie de la classe 3 à la classe 17.

La singularité de l'évolution de la population bruxelloise depuis plusieurs années est une réalité. Ainsi, nos élèves vivent des situations de plus en plus difficiles liées à la paupérisation, à l'immigration, au chômage, à la fragilité psychologique voire psychiatrique... Le baromètre social 2018 indique en effet que 1/3 des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. En outre, la multiculturalité est une réalité sans cesse croissante. Cette mixité sociale et culturelle implique des enjeux particuliers à Bruxelles. L'éducation, l'encadrement et l'accompagnement de ces jeunes fragilisés et de leur famille est la meilleure manière de lutter contre le décrochage scolaire, la violence et la délinquance, par une approche préventive travaillant au quotidien le « vivre ensemble ».

Contrairement à l'image que nous pouvons avoir, une partie non-négligeable des familles n'est pas épargnée par les difficultés psycho-socio-économiques, ce qui rend le travail des agents PMS de plus en plus complexe mais aussi indispensable.

Avec les jeunes et leur famille, le travail en réseau est indispensable. Le réseau d'aide bruxellois est dense et complexe. Nos écoles du sud de Bruxelles accueillent également des élèves venant de l'extérieur de la Région bruxelloise ; ce qui demande aussi une bonne connaissance du réseau de la Région flamande et de la Région wallonne.

Nous sommes amenés de plus en plus à conseiller d'une part, des bilans multidisciplinaires et spécialisés et d'autre part, la mise en place de suivis extérieurs. Malgré une présence de nombreux thérapeutes et un réseau de partenaires proches de nos écoles, ceux-ci sont soit onéreux et donc inaccessibles aux familles démunies, soit abordables financièrement (voire gratuits), mais saturés de demandes. Le délai d'attente pour des avis de spécialiste est de plus en plus long ; ce qui décourage les parents et les enseignants qui sont confrontés aux difficultés quotidiennes du jeune.

Dans nos écoles secondaires et dans une moindre mesure dans nos écoles primaires, nous sommes de plus en plus confrontés à des situations de décrochage scolaire des élèves, mais aussi des familles qui désinvestissent les lieux de l'école. Manque de confiance, méconnaissance de la langue, expérience scolaire précédente compliquée, parentification, ... autant d'explications possibles qui freinent la collaboration avec l'école, avec le CPMS et avec les services extérieurs.

Sept de nos implantations accueillent **38 élèves en intégration** : 24 élèves en IPT, 6 élèves en ITT et 8 élèves en IPP. Ces élèves intégrés sont au nombre de 18 dans l'enseignement fondamental et au nombre de 20 dans l'enseignement secondaire. Les équipes PMS et la Direction du Centre prennent à cœur la participation aux conseils de classe spécifiques qui ont lieu 3 fois par an avec les partenaires de l'enseignement spécialisé, les services para-médicaux et autres asbl.

Valeurs prioritaires du Programme Spécifique de notre Pouvoir Organisateur
--

Outre les valeurs présentées dans le programme de base commun à l'ensemble des Centres PMS³, notre Pouvoir Organisateur adhère aux valeurs défendues par « **La Charte des Centres PMS libres** » (avril 2007) et par le texte « **Mission de l'école chrétienne** » (novembre 2014).

« Les Centres PMS Libres trouvent ainsi leur spécificité dans la manière particulière d'exercer leurs missions légales et dans la méthodologie qui leur est propre.

Pour ce faire, ils souhaitent, entre autres :

- Aider au développement de la personnalité tout entière de l'élève
- L'aider à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté
- Accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin
- Concourir à ce que chacun puisse devenir acteur de la vie sociale et économique

En fonction des contextes qui sont les leurs et de leur lecture, les Centres PMS Libres s'attachent aussi à :

- Aider le jeune à être le sujet de sa propre histoire et non un objet d'expertise
- Aider le jeune dans la recherche du sens de ses choix
- Accorder une importance centrale à la diversité et à la reconnaissance de l'autre
- Refonder du lien social et de la solidarité
- Promouvoir l'égalité des situations et des chances.

L'équipe du Centre PMS libre met le jeune et sa famille au centre de son action.

Elle cherche avec eux à découvrir et mobiliser leurs propres ressources et à ouvrir le champ des possibles vers d'autres ressources. » Elle sera attentive à l'accompagnement des familles précarisées, suite, entre autres, à la prise de conscience des enjeux identifiés par le groupe de travail SoDeMo (Société-Défi-Modernité) de la FCPL.

En accord avec ces valeurs, les activités du Centre PMS libre d'Uccle B s'adressent donc à tous les élèves (de la 1^{ère} maternelle à la fin du secondaire) et prioritairement:

- aux élèves éprouvant des problèmes de santé, des difficultés dans leur développement et/ou dans le processus d'apprentissage;
- aux élèves défavorisés à quelque point de vue que ce soit;
- aux élèves de l'enseignement fondamental, de la première maternelle à la fin du premier cycle primaire;
- aux élèves du 1^{er} degré différencié et du deuxième degré de l'enseignement secondaire qualifiant;
- aux élèves confrontés à des processus de choix d'orientation.

Soucieux de la qualité du travail de l'équipe auprès des écoles partenaires et des familles, le Pouvoir Organisateur propose une supervision financée à raison de plusieurs séances réparties tout au long de l'année.

³ Cfr. Décret du 14.07.06 relatif aux Missions, Programme et Rapport d'Activité des Centres PMS

Huit axes de travail en actions

Sur base du Décret du 14/07/2006 relatifs aux Missions, Programmes et Rapports d'activités des Centres PMS, les huit axes de travail déclinés en action répondent aux trois missions des CPMS à savoir :

- a. Contribuer à **favoriser les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales** de l'élève afin de lui offrir les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et ses potentialités.
- b. Favoriser, tout au long de son parcours scolaire, la mise en œuvre des moyens qui permettront d'**amener l'élève au maximum de ses possibilités** et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'émancipation.
- c. **Faciliter l'éveil de l'élève aux choix de vie** (personnels, scolaires et professionnels) et le soutenir dans la construction de son projet à chaque étape de son développement.

Pour concrétiser chaque axe, nous présentons ci-dessous différentes actions choisies pour tout le Centre PMS d'Uccle B, quelle que soit l'école desservie.

C'est pourquoi, pour chaque école, un plan d'action spécifique, construit autour de ces 8 axes, est établi en début d'année par chaque sous-équipe avec la direction du Centre PMS afin d'ajuster notre offre de service en cohérence avec les besoins de chaque école et l'évaluation annuelle du travail avec nos partenaires. Il n'existe pas de hiérarchisation entre ces huit axes.

1. L'OFFRE DE SERVICES AUX CONSULTANTS

<i>L'équipe sera attentive à transmettre les informations adéquates afin de faire connaître aux différents partenaires (élèves, parents et établissements scolaires) les missions et les objectifs prioritaires du Centre, les moyens mis en œuvre pour les atteindre ainsi que les modalités de partenariat.</i>

Le travail des CPMS, ne peut se concevoir sans une clarification préalable des services qui peuvent être offerts et des limites de tout un chacun.

C'est pourquoi nous sommes attentifs à rendre notre service visible et facilement joignable tant au niveau du jeune et de sa famille qu'au niveau de tous les intervenants de l'école (direction, enseignants, éducateurs, ...).

CONCRETEMENT :

- ✓ **Permanence au Centre PMS** de l'ensemble de l'équipe tous les lundis soir jusque 17h30.
- ✓ **Rencontres** initiées par la Direction du Centre PMS et chaque sous-équipe avec les **Directions des écoles** partenaires et, selon la nécessité, **avec les membres de leurs équipes pédagogiques** (enseignants, coordinateurs, éducateurs, ...) sur base du plan d'action. L'objectif est de coordonner au mieux les actions menées auprès des élèves dans le respect des spécificités et des missions de chacun.

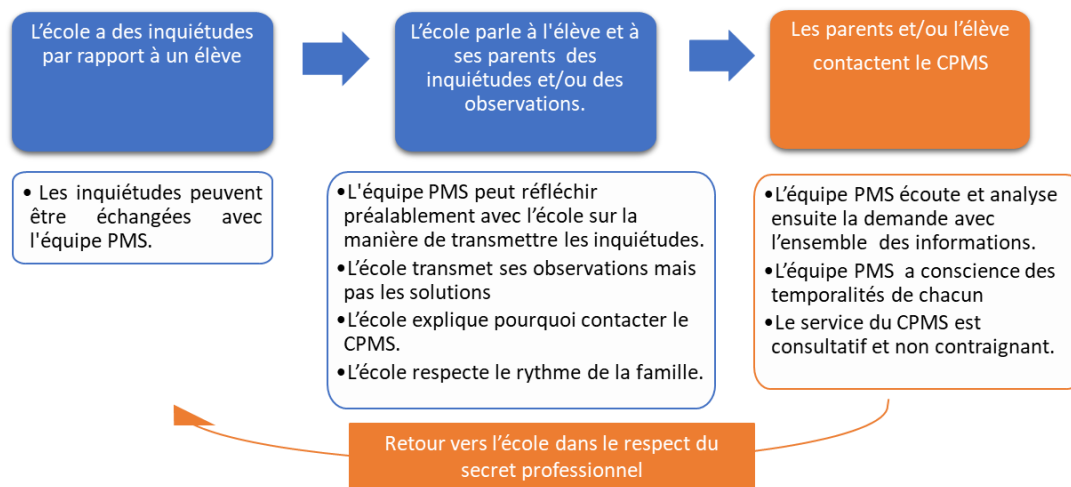
- ✓ **Affiches** placées, aux endroits stratégiques, dans tous les établissements sous tutelle du Centre précisant les membres de l'équipe du Centre affectés à l'école (Nom, Prénom, Photo), leurs horaires de permanence ainsi que les modalités pour les rencontrer/joindre à l'école ou au Centre PMS.
- ✓ **Courriers spécifiques** expliquant le travail de l'équipe PMS au sein des classes sont adressés aux parents.
- ✓ **Présence**, dans la mesure du possible, des représentants de l'équipe PMS en début d'année aux **réunions de parents** et aux « **assemblées générales** » (des enseignants) des différents établissements pour présenter l'équipe, son cadre de travail et les modalités de prise de contact.
- ✓ **Passage dans les classes** en fonction des besoins et des collaborations pour présenter le cadre de travail et l'offre de service.
- ✓ **Etiquettes** à coller dans le journal de classe des élèves avec les coordonnées de la sous-équipe
- ✓ Transmission de **flyers** aux Directions d'école et aux équipes éducatives expliquant les modalités de collaboration souhaitées par l'équipe du Centre PMS.
- ✓ Le projet de création d'un nouveau site internet est envisagé pour l'ensemble de l'ASBL. Il permettrait de rendre facilement accessible les informations sur les 2 Centres PMS ainsi que les ressources documentaires, tant pour les consultants que pour les partenaires extérieurs.



2. LES REPONSES AUX DEMANDES DES CONSULTANTS

Le Centre PMS, de par sa position de « partenaire privilégié » de l'école, se trouve en première ligne pour être interpellé, tant par les jeunes et leurs familles -les consultants- que par les équipes pédagogiques -les partenaires-, à propos de diverses thématiques/problématiques. Il est donc indispensable de procéder à une réelle analyse de celles-ci en vue d'y répondre le plus adéquatement possible.

Si le Centre PMS analyse toute demande, il accorde une priorité à celles qui feront suite à une mobilisation spontanée des parents et des élèves ou une mobilisation de ceux-ci par les équipes éducatives des écoles partenaires.



Après analyse de la demande, l'équipe du Centre PMS reste seule responsable des moyens à mettre en œuvre pour assumer la prise en charge du consultant.

Toute demande du consultant ne débouche pas nécessairement sur une prise en charge. L'envoi vers d'autres services extérieurs peut être conseillé. Une action collective peut aussi être préférée à une prise en charge individuelle.

Lors de la réponse à la demande par l'équipe PMS, celle-ci est garante de transmettre aux consultants et aux différents partenaires les informations utiles pour chacun, dans le respect du secret professionnel.

CONCRETEMENT :

- ✓ L'équipe PMS est **présente** plusieurs fois par semaine **dans chacune des écoles** sous tutelle afin de pouvoir accueillir, dans les meilleurs délais, les demandes qui lui sont adressées par les consultants et les partenaires.
- ✓ Nous accueillons les demandes des consultants en proposant des **entretiens individuels ou familiaux**, soit dans des locaux adaptés de l'école, soit au Centre PMS.



- ✓ Nous accueillons les demandes des partenaires **lors des concertations ou des conseils de classe** organisés tant dans l'enseignement fondamental que secondaire. Notre participation, selon nos disponibilités, permet d'échanger sur l'évolution de chaque enfant et de **réfléchir ensemble à de nouvelles pistes de travail** pour les élèves qui rencontrent des difficultés. C'est lors de ces moments privilégiés que peuvent **se définir les interventions de chacun** (enseignant, direction, équipe CPMS) :
 - rencontre avec les parents et/ou le jeune,
 - observation de l'enfant en classe ou en individuel,
 - concertation avec d'autres intervenants (logopède, neuropédiatre, ...),
 - aménagement à mettre en place à l'école ou en famille,
 - suivi du PIA,
 - animation en classe,
 - prise de contact avec d'autres partenaires, ...
- ✓ Même si la présence sur le terrain ne le rend pas toujours visible, l'agent PMS fait partie d'une **équipe pluridisciplinaire**. Il est donc attentif à analyser les demandes des consultants ou des partenaires en concertation avec les autres membres de l'équipe affectée à l'école et à demander, le cas échéant, le concours de ses collègues qu'ils soient de sa discipline ou d'une autre. **Des concertations** sont prévues régulièrement au Centre ou à l'école. La Direction PMS peut être invitée à y participer.
- ✓ **L'équipe PMS se forme** chaque année durant plusieurs jours dans différents domaines pour d'une part, être dans une écoute bienveillante des consultants et des partenaires et pour d'autre part, analyser et répondre adéquatement aux demandes des uns et des autres.

3. LES ACTIONS DE PREVENTION

L'équipe du Centre PMS doit contribuer à développer des actions de prévention en adéquation avec les caractéristiques essentielles des élèves de son ressort. Ces actions peuvent se faire en collaboration avec d'autres services partenaires.

Il appartient, au Centre PMS de développer son propre réseau de partenaires et d'établir des synergies entre les différents intervenants.

Il appartient au chef d'établissement ou au Pouvoir Organisateur de l'école d'avoir le souci constant d'informer et d'associer, prioritairement, le Centre PMS aux actions en matière d'éducation à la santé et de prévention psychosociale, proposées par d'autres acteurs sur le terrain scolaire.

Le Centre PMS peut s'associer à ces actions dans la mesure où celles-ci s'inscrivent bien dans le respect des valeurs et des objectifs définis dans le projet de Centre.

CONCRETEMENT :

- ✓ Dans plusieurs écoles du ressort et en fonction des besoins, l'équipe PMS réfléchit **aux outils pédagogiques** à proposer et participe et/ou collabore à diverses **animations, ateliers ou groupes de parole** concernant le vivre ensemble (sans violence et harcèlement) et la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).
- ✓ Lors des entretiens ou des concertations, l'équipe PMS transmet à l'attention des parents, des jeunes ou des enseignants, **des flyers, des triptyques, des brochures**. Ces documents informent, proposent des pistes d'aide et listent des ressources (site web, livres, adresses, jeux, ...) qui touchent différentes problématiques :
 - Les troubles d'apprentissage et les aménagements pédagogiques,
 - Le développement de l'enfant : les règles, les peurs, la mort, ...
 - L'hygiène de vie : le sommeil, les jeux multimédia, l'alimentation, ...
 - Le soutien à la parentalité : sanctions, ...
 - Les problèmes relationnels à l'adolescence.



- ✓ L'équipe PMS réalise des **observations globales dans les classes** de maternelle et ce depuis la 1ère accueil.
- ✓ L'équipe PMS, en pluridisciplinarité avec l'AL, soutient les **écoles maternelles** pour renforcer la **prévention dans les domaines de la communication et du langage**, notamment à travers les activités suivantes :
 - Soutien aux enseignants sur le **choix de stratégies de stimulation langagière** pour un groupe classe, un groupe d'élèves plus restreint, voire un élève plus spécifiquement, en fonction des profils langagiers établis grâce aux observations des enseignants et de l'équipe PMS. Dans cette optique l'équipe PMS peut **accompagner l'implantation de l'outil SOLEM** (volet soutenir le langage et la communication en classe), dans les écoles présentant des facteurs² favorables. L'outil SOLEM est conçu pour le moment pour les classes de 2^e maternelle. Certains principes pourraient éventuellement être expérimentés dans d'autres niveaux en maternelle.
 - Soutien (en articulation avec SOLEM ou non) à l'opérationnalisation d'**activités de stimulation du langage** en proposant des approches existantes (ex : Lecture Interactive Partagée) ou des ateliers développés en fonction de la demande et des besoins (articulation, lexique, syntaxe, phonologie, compréhension)
 - Favorise la **circulation de l'information concernant les stratégies de stimulation du langage** appliquées par un enseignant à l'ensemble des intervenants de l'équipe pédagogique (AVS, enseignant FLA, Psychomotricien, personnels de la garderie...) (FB)
- ✓ L'équipe PMS souhaite, dans la mesure du possible, **être présente** lors de rencontres organisées à l'école **avec les parents d'enfants de maternelles** (ex : petit-déjeuner, ateliers jeux en classe, réunion de parents FM afin d'échanger de façon informelle sur différentes thématiques qui les préoccupent (les limites, le sommeil, l'autonomie, le langage, les peurs, les écrans, ...)).

4. LE REPERAGE DES DIFFICULTES

Afin de contribuer à la diminution des risques de relégation, il est important que l'équipe du Centre porte une attention particulière aux élèves fragiles et en difficulté.

Lorsque un élève ou sa famille nous informe d'une difficulté, qu'elle soit scolaire, pédagogique, relationnelle, affective, familiale, sociale, économique, ..., l'équipe PMS va mettre en œuvre différents moyens complémentaires visant à permettre d'appréhender cette difficulté, souvent complexe, dans son ensemble et d'en comprendre les raisons possibles.

Ensuite, l'équipe va réfléchir à des pistes de solution en concertation avec d'une part les élèves et les parents et d'autre part avec les directions, les enseignants et/ou les partenaires extérieurs.

Par contre, il n'entre pas dans les missions des Centres PMS de remédier aux difficultés décelées.

CONCRETEMENT :

- ✓ **Les entretiens** individuels et/ou familiaux étape indispensable du processus sont des moments privilégiés pour permettre aux parents et aux élèves de déposer leurs difficultés.
- ✓ L'équipe PMS participe autant que faire se peut, aux **conseils de classe** et aux **concertations** avec les enseignants et les équipes éducatives dès les maternelles. En fondamental, la volonté est d'y être présent, deux fois par an. En secondaire, la quantité de conseils de classe organisés aux mêmes périodes et parfois en parallèle dans une même école, oblige l'équipe PMS à faire des choix en concertation avec la direction de l'école. Durant ces temps d'échanges, nous rappelons aux partenaires l'importance d'expliquer eux-mêmes aux parents les difficultés observées avant de proposer un contact avec l'équipe PMS.
- ✓ En accord avec les parents et après concertation avec l'enseignant, **des observations** individuelles ciblées peuvent être proposées en classe ou dans les lieux de vie (cour de récréation, réfectoire, salle de gym, couloir...).
- ✓ En accord avec les parents et après concertation avec l'enseignant, nous réalisons des **évaluations** individuelles, dans un local de l'école ou au Centre PMS. Ces évaluations, qui concernent le plus souvent des élèves du fondamental et plus rarement des élèves du 1^{er} degré, touchent les différents domaines du développement de l'enfant (cognitif, affectif, pédagogique, relationnel, langagier, psychomoteur). Nous avons également le souci de remettre à jour les outils d'évaluation utilisés.
- ✓ L'équipe PMS, en pluridisciplinarité avec l'AL, soutient les écoles **maternelles** pour **renforcer les capacités d'observation du langage et de la communication** des élèves par les enseignants, en vue de faciliter la **détection de difficultés ou de troubles** dans ces domaines. Dans cette optique l'équipe PMS peut **accompagner l'implantation de l'outil SOLEM** (volet observer le langage et la communication en classe), dans les

écoles présentant des facteurs favorables. L'outil SOLEM est conçu pour le moment pour les classes de 2^e maternelle. Certains principes pourraient éventuellement être expérimentés dans d'autres niveaux en maternelle. (FB)

- ✓ L'équipe PMS réalise, en concertation avec les enseignants, des **observations dans les classes** de 2^{ème} ou de 3^{ème} maternelle au départ d'ateliers organisés autour de jeux de société ou de la lecture d'un conte. Ces ateliers permettent d'identifier les compétences, les comportements et les attitudes des enfants dans les domaines du langage, du nombre, de la lecture, du psychomoteur, de l'autonomie et du relationnel.



5. LE DIAGNOSTIC ET LA GUIDANCE

L'équipe du Centre PMS contribue à établir un diagnostic des difficultés de l'élève ainsi qu'à définir les moyens d'intervention et d'aide, en collaborant, si nécessaire et si possible, avec des services extérieurs spécialisés et l'équipe éducative de l'école.

La notion de « diagnostic PMS » est à distinguer du « diagnostic médical ou paramédical », à savoir que l'équipe PMS ne va pas identifier un trouble spécifique ou une maladie sur base de symptômes. Par contre, à partir d'une multitude de signes ou d'observations, l'équipe peut préalablement émettre une hypothèse sur un trouble ou une maladie qui devra être confirmée par un spécialiste.

*Autrement dit, le **diagnostic PMS** est le fruit d'une **réflexion multidisciplinaire** qui se base **sur la synthèse des observations et des informations** psycho-médico-sociales et pédagogiques recueillies. Il intègre des données issues des différents domaines de la vie des enfants : familial, social, personnel incluant la santé et scolaire incluant les apprentissages. Ces données peuvent être issues d'observations de la part d'un ou plusieurs membres de l'équipe PMS ou bien de discussions avec les parents, les enseignants voire les services extérieurs. Le diagnostic PMS permet de présenter une vision globale du jeune notamment dans le contexte de la mise en place d'aménagements raisonnables. Le cas échéant, il servira de base à l'étape de guidance mise en place par l'équipe PMS.*

Lors de la rencontre de remise des conclusions, l'équipe PMS veille à traduire les résultats de ces observations ou évaluations dans des termes compréhensibles pour les parents et le jeune. Ce diagnostic PMS peut déboucher sur une guidance PMS ou une orientation vers des services d'aide extérieur.

Avec l'accord des parents et toujours dans l'intérêt du jeune, l'équipe PMS peut communiquer des informations pertinentes et utilisables du diagnostic PMS dans une langage compréhensible pour les partenaires scolaires ou extérieurs.

*La **guidance** consiste à **accompagner et à soutenir le jeune et sa famille**, lors d'entretiens, dans les questionnements, les difficultés et les réflexions qu'ils déposent à l'équipe PMS. Ce suivi ne consiste nullement en une thérapie ou une rééducation.*

CONCRETEMENT :

- ✓ Pour établir le diagnostic PMS, l'équipe PMS peut **mener elle-même une série d'investigations** au travers d'entretiens, d'observations et/ou de concertations. Si cela s'avère utile et nécessaire, un testing, moyennant l'accord préalable des parents, pourra être réalisé. Pour établir le diagnostic PMS, l'ensemble des disciplines constitutives de notre équipe (psycho-médico-social-logopédique) peut être mobilisé.



- ✓ Une fois le diagnostic PMS émis, l'équipe peut, en fonction des besoins et de ses compétences,
 - soit décider de **réaliser la guidance** avec le jeune et /ou sa famille,
 - soit **orienter et/ou accompagner** le jeune et sa famille **vers un service extérieur**,
 - soit **construire avec** l'équipe éducative de l'école, un service extérieur et/ou la famille **un projet adapté** à la situation de l'élève (PIA, aménagements pédagogiques, ...),
 - soit de proposer la rencontre et/ou l'intervention d'un **service extérieur partenaire** au sein de l'établissement pour entamer une démarche plus collective.

- ✓ En tant que partenaire « privilégié » de l'école, il est essentiel que l'équipe du Centre PMS serve de **relais entre ces services extérieurs, les familles et l'école**. Il est donc nécessaire de coordonner les actions et de permettre à chaque partenaire d'obtenir les informations pertinentes pour lui.

- ✓ L'équipe peut également **collaborer avec des équipes spécialisées « extérieures »** afin d'une part d'affiner et de compléter le diagnostic et, d'autre part de définir la prise en charge la plus adaptée pour le jeune. Il est donc essentiel pour nous d'aller à la rencontre du « réseau » de professionnels partenaires afin d'en connaître les spécificités.



6. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'équipe du Centre PMS doit contribuer à fournir à l'élève et à sa famille un ensemble d'informations ainsi qu'un espace de parole et de réflexion afin qu'ils puissent élaborer leurs projets et leurs choix.

L'orientation s'inscrit dans un processus de maturation progressive des choix de vie de l'élève dans une perspective d'épanouissement global de ce dernier.

L'orientation positive de l'élève concerne également chacun des acteurs de la communauté éducative.

Les missions d'information et d'orientation des équipes PMS ne peuvent se concevoir sans l'implication positive des chefs d'établissements qui veilleront à faciliter au maximum celles-ci.

CONCRETEMENT :

- ✓ L'équipe PMS organise, selon les besoins et en collaboration avec les établissements sous tutelle, des **informations sur les structures de l'enseignement** ainsi que des **animations** outillant les jeunes sur la démarche orientante (connaissance de soi, des métiers, etc) lors de chaque « moment charnière » en fin de 6^{ème} primaire et en fin de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés secondaire.



- ✓ Les membres de l'équipe proposent aussi des **entretiens individuels** ainsi que **familiaux** pour aborder et réfléchir aux questions liées aux choix scolaires et professionnels. Selon la nécessité, un questionnaire d'intérêts est proposé au jeune.
- ✓ L'équipe collabore aussi à **certaines projets plus spécifiques** en accompagnant, par exemple, des élèves et/ou des classes dans des établissements secondaires proposant des options différentes que celles des écoles dont ils sont issus. L'équipe s'investit au même titre dans certains projets développés par les écoles sous-tutelle (soirée carrière, rencontre CIO, concours des métiers, Défis Des Talents,).
- ✓ L'équipe reste attentive à **s'informer et à se former** sur les différentes formes et filières d'enseignement tant au niveau secondaire que supérieur, afin de tenir compte des nouveautés et des évolutions dans l'offre d'enseignement et de formation.

- ✓ Nous **participons**, dans la mesure de nos possibilités, aux **conseils de classes** afin de collaborer avec l'équipe éducative à la réflexion concernant l'orientation des élèves. Nous privilégions les conseils de classe en fonction de critères tels que les suivis d'élèves, les élèves du 1^{er} degré (avec PIA, 2D, 2C, 2S), les avis d'orientation dans le 2^{ème} degré (filières qualifiantes) et les élèves intégrés.
- ✓ Lors de rencontres avec l'élève et/ou sa famille, **nous leur transmettons** à leur demande **des adresses, des sites internet, des dates d'événement** (journées portes-ouvertes, Salon SIEP, ...) **ou des brochures** expliquant les différentes filières d'enseignement, de formation ou de métiers.
- ✓ Dans le Centre multimédia de l'école secondaire Notre-Dame des Champs, un espace orientation a été créé et mis à jour par deux agents du CPMS afin de permettre aux élèves tout venant de venir s'informer et de trouver de la documentation sur les options du secondaire et les CEFA, sur l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et universitaire, dans la promotion sociale et dans les petites et moyennes entreprises.

7. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Notre équipe est consciente du fait que devenir parent est un processus. Il est donc important de les soutenir en les valorisant et en leur permettant de prendre une part la plus active et positive possible concernant les choix à faire pour leurs enfants.

Le soutien apporté aux parents s'inscrit bien dans le contexte scolaire et est centré sur l'élève et sur l'optimisation de son parcours scolaire. Dans cette perspective, le Centre s'inscrit dans un travail de partenariat et de pratiques de réseau.

CONCRETEMENT :

- ✓ De façon générale, mais plus encore **dans l'enseignement fondamental**, afin de soutenir **les parents** dans leur rôle et leur fonction, il nous apparaît essentiel **d'aller à leur rencontre** lors des activités proposées par l'école (réunion de parents, petits déjeuners, ...). De plus, nous veillons à toujours **les associer** pour chacune des situations pour laquelle l'équipe du Centre est sollicitée.
- ✓ Lors des **rencontres avec les parents**, l'équipe PMS va aider chaque parent à mettre en évidence ses propres ressources pour aider le jeune. Dans certains cas, un **accompagnement par l'équipe PMS vers des services extérieurs** leur sera proposé afin de les soutenir et de les encourager dans leur démarche de parent.
- ✓ En fin d'entretien, **l'équipe est attentive à transmettre** aux parents toutes **informations** (conférence, stages, jeux...), et/ou **adresses** (associations, bibliothèques, ludothèques) concernant des activités éducatives profitables pour leur enfant. Si un nouveau site internet du Centre est créé, il serait intéressant d'y ajouter des **références** (ouvrages, documentaires, ...) pouvant aider les parents dans leur rôle éducatif.
- ✓ Lors des entretiens, l'équipe PMS **transmet** aux parents, **des flyers, des triptyques, des brochures**. Ils informent, proposent des pistes d'aide et listent des ressources (site web, livres, adresses, jeux, ...) qui touchent différentes problématiques en lien avec le développement de l'enfant : les règles, les peurs, la mort... et l'hygiène de vie : le sommeil, les jeux multimédia, l'alimentation, ...
- ✓ L'équipe invite régulièrement des **associations, services ou organismes** à venir présenter leur offre de service. Cette meilleure connaissance du réseau nous permet d'orienter efficacement les enfants et leur famille en fonction de leur besoin. Cela permet également une meilleure collaboration avec les partenaires du réseau.



8. L'EDUCATION A LA SANTE

Malgré le fait que la santé peut concerner de nombreux domaines (alimentation, hygiène, maladie, handicap, assuétudes, bien-être, ...), l'équipe du Centre reste attentive à intégrer cet aspect dans son approche des situations des élèves.

La santé et le bien-être, c'est l'affaire de tous. C'est pourquoi chaque agent de l'équipe PMS est attentif au bien-être du jeune, tant physique que psychique, lors de rencontres individuelles ou d'animations collectives.

Les auxiliaires paramédicaux en concertation avec les agents des autres disciplines prennent l'initiative, en accord avec la direction du Centre, d'établir des partenariats avec des institutions compétentes en matière d'éducation à la santé.

CONCRETEMENT :

- ✓ Le jeune et ses parents recevront **des informations, des conseils et/ou des brochures lors des entretiens** concernant des questions liées à la santé, au bien-être et à l'éducation à la santé.
- ✓ En fonction des problématiques rencontrées, le jeune et sa famille seront orientés, voire accompagnés, vers des **services spécialisés**.
- ✓ En accord avec l'élève et sa famille et dans le respect du secret professionnel, l'équipe PMS peut être amenée à **communiquer** aux équipes éducatives **des informations** liées à la santé et au bien-être du jeune (maladie, handicap, grossesse, assuétudes...). Ces informations peuvent s'avérer utiles et nécessaires entre autres dans la mise en place d'aménagements spécifiques à l'école ou dans les choix d'orientation professionnelle.
- ✓ L'équipe PMS, est soucieuse de développer des **collaborations avec divers services de santé** (PSE, Planning familiaux, Infor-Drogues...) pour construire, co-animer et/ou coordonner des animations sur diverses thématiques en lien avec la santé et le bien-être des élèves.



- ✓ L'équipe PMS, avec l'éventuelle collaboration du SPSE, propose pour les élèves de 6^{ème} primaire des animations sur les changements pubertaires, relationnels et personnels qui surviennent à l'adolescence.
- ✓ En fonction des demandes, tant en primaire qu'en secondaire, des animations EVRAS sont réalisées en classe sur des thématiques variées telles que le harcèlement, la question du genre, ... La méthodologie utilisée (brise-glace, frasbee, débat, ...) rend le jeune actif dans son positionnement et sa réflexion.
- ✓ A partir d'un document de référence co-construit, l'équipe PMS collabore avec le SPSE pour les situations de maltraitance.

Pour l'équipe du Centre PMS libre d'Uccle B,



Claude VOGLET

Président du Pouvoir Organisateur



Geneviève DE COCK

Directrice du Centre

Septembre 2020

Ce projet a été élaboré en équipe.

Centre PMS Libre Uccle asbl
Centre PMS libre d'Uccle B
Avenue Coghén 217 à 1180 Uccle
02 / 226.41.30

N° d'entreprise (BCE) : 0410.803.116.
N° d'établissement (BCE) : 2.257.341.834
N° d'identification secteur ONSS : 000370539
Mat. C.F. : 921.2309.904
N° Fase : 95488